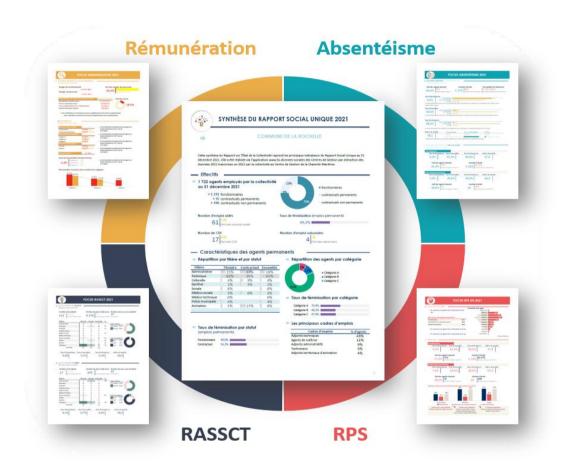
# La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



**COMMUNE DE FREVENT** 

2023





## **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023**



#### **COMMUNE DE FREVENT**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

#### **Effectifs**

- 55 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
  - > 49 fonctionnaires
  - > 3 contractuels permanents
  - > 3 contractuels non permanents



#### Nombre d'emploi aidés



#### Taux de féminisation (emplois permanents)

57,7%

#### Nombre de CDI



#### Nombre d'emploi saisonniers ou accroisssement

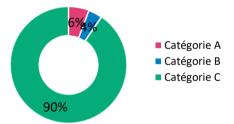


## Caractéristiques des agents permanents

## Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	31%	67%	33%
Technique	59%	33%	58%
Culturelle	2%		2%
Sociale	2%		2%
Police municipale	2%		2%
Animation	4%		4%

## Répartition des agents par catégorie



## Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	33,3%
Catégorie B	100,0%
Catégorie C	57,4%

# Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

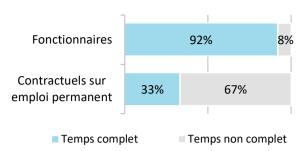


## Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	50%
Adjoints administratifs	25%
Agents de maîtrise	6%
Rédacteurs	4%
Attachés	4%

## Temps de travail des agents permanents

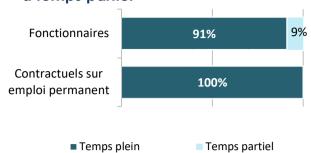
Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Technique	10%	Technique	100%
Administrative	7%	Administrative	50%

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



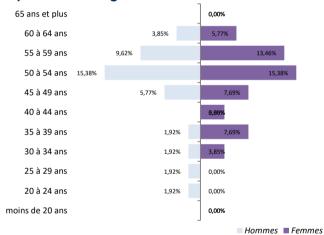
## Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

## Âge moyen des agents permanents

Famalian admin	50.0
Fonctionnaires	50,8
Contractuels sur emploi permanent	35,8
permanent	
Emplois permanents	49,9

#### Pyramide des âges



## Équivalent temps plein rémunéré

## ⇒ 51,6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	45,8	Répartition des ETPR permanents par catégorie
> Contractuels sur emploi permanent	3,8	Catégorie A 3,0 Catégorie B 1.4
> Contractuels sur emploi non permanent	2,0	Catégorie C 45,1

## — Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité

## Mouvements

**Evolution des effectifs permanents** 

des effectifs

Taux de rotation

31/12/2023

agents au 31/12/2022

\*Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

1 départs 🖜



2 arrivées



<b>D</b> •			116
Pri	ncı	paux	motifs

Principaux motifs				
Départ à la retraite	100%			

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	50%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	50%

**Principaux motifs** 

## Évolution professionnelle

- Part des agents avec avancement d'échelon 51,0%
- Part des agents avec avancement de grade 10,2%
- Part des agents avec promotion interne

- Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité
- Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

## Sanctions disciplinaires

2,0%

sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	0	5
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires
- Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

## **Budget et rémunérations**

## → Les charges de personnel représentent 59% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement\*

3 261 963 €

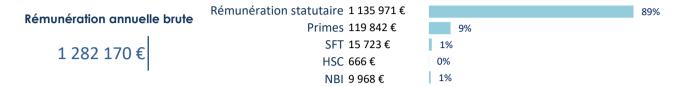
Charges de personnel\*

1 940 395 €



Soit 59,49 % des dépenses de fonctionnement

#### Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents



## Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents Catégorie A Catégorie B Catégorie C

	Catc	Solic A	Cate	BOILE D	Catce	Solic C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S	S	S	-	26 429 €	S
Animation	-	-	-	-	24 588 €	-
Culturelle	-	-	-	-	S	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	S	-
Sociale	-	-	-	-	S	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	S	-	-	-	23 240 €	S
Moyenne toute filière	58 421 €	S	S	-	24 291 €	20 750 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## → La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,35 %

## Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	9,66%
Contractuels sur emploi permanent	5,10%
Emplois permanents	9,35%

- → Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- → Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire
- 48,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- → La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage

## → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

			Fonctio	nnaires				Contra	ctuels sur en	nploi perm	nanents	
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Hommes				
moyen par ETFK	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S		S	S		S	S		-	-	
Catégorie B	S	S		-	-		-	-		-	-	
Catégorie C	1 682 €	0€	0%	1 951 €	0€	0%	187€	0€	0%	-	-	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

<sup>\*</sup> Montant global

## **Absences**

- En moyenne, 33,6 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire
- En moyenne, 28 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	9,21%	7,67%	9,12%	0,00%
accidents de travail)		-	***	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	9,38%	7,67%	9,28%	0,00%
pour motif médical)		-	-	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	9,54%	7,67%	9,44%	0,00%
et autre)	-		-	

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

⇒ 54,55 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

■ Technique
■ Administrative

#### Accidents du travail Catéaorie Type d'accident Genre 4 accidents du travail déclarés 7,7 accidents du travail pour 100 agents permanents 10 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident Traiet Femmes Catégorie A 75% des accidents du travail concernent Service Hommes Catégorie B la filière Technique Catégorie C Filière

## - Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Catégorie C

#### Nombre de BOETH sur emploi permanent

Part des BOETH sur emploi permanent

Genre
Femmes
Hommes

Statut
Titulaire
Contractuel permanent

Catégorie
Catégorie A
Catégorie B

# Prévention et risques professionnels

Aucun agent affecté à la prévention Dépenses en matières de prévention : 1 243 € Dépenses pour l'amélioration des Formations habilitations conditions de travail Existence d'un document unique (DUERP) Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux Existence d'une démarche de prévention des TMS Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie

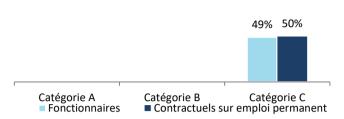
## **Formation**

44% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 56,7%

Hommes 27,3%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

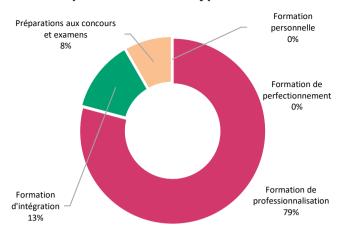


Répartition des dépenses par organisme

Le budget consacré à la formation est de

CNFPT au titre de la cotisation	60,0%
Autres organismes	20,5%
Formation des apprentis	6,7%
Frais de déplacement	12,8%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

### Répartition selon le type de formation



## Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

#### > 2,3 jours par agent

#### Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	100,0%
Autres organismes	0,0%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	83€
Nombre de bénéficiaires	-	44

## L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	×
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>un</b> centre de gestion	x
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>une</b> association nationale	×
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	$\checkmark$

## **Relations sociales**

- La collectivité n'a pas été concernée par des grèves
- La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

## Nombre de réunions des instances

CST	3
CAP	0
CCP	0

## Précisions méthodologiques

## ¹Formules de calcul - Effectif théorique

#### Pour les fonctionnaires :

31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

#### Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

#### Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

## 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

## $ilde{f >}$ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : iuillet 2024 Version 1

## **FOCUS ABSENTEISME 2023**

## **Emplois permanents uniquement**

Données globales sur l'absentéisme

Part des agents absents

Nombre d'arrêts

Coût global de l'absence tout statut\*

306 670 €

Nombre de jours d'absence 5,75% des dépenses de fonctionnement

50.0%

 $\mathsf{N}$ Nb de jours d'absence total  $\mathsf{X}$  le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

#### Taux d'absentéisme

Compressible Non compressible 0,2%

Autres **0,2%** 

Le taux d'absentéisme est de 9 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 9 agents a été absent toute l'année.

#### Taux d'exposition

Compressible

Autres = 1.9%

Le taux d'exposition est de 54 %, cela signifie que 54 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

#### Taux de fréquence

71,2%

Compressible Non compressible

65.4%

Le taux de fréquence est de 71 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 71 arrêts sur l'année.

Indice de gravité

Compressible

Non compressible

**Autre** 

50.91

30.00

15.00

L'indicateur de gravité est de 48, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 48 jours.

Données absentéisme selon le statut

#### **Fonctionnaires**

Taux d'absentéisme Taux d'exposition Taux de fréquence Indice de gravité 69,4% 53,1%

#### Part des agents absents

53,1% Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

## **Contractuels permanents**

Taux d'absentéisme Taux d'exposition Taux de fréquence Indice de gravité 66,7% 100,0%

Part des agents absents

66,7% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

## Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition
65 ans et plus		
60 à 64 ans	30,5%	60,0%
55 à 59 ans	2,0%	41,7%
50 à 54 ans	12,1%	68,8%
45 à 49 ans	8,3%	14,3%
40 à 44 ans	0,4%	50,0%
35 à 39 ans	2,7%	60,0%
30 à 34 ans	5,4%	66,7%
25 à 29 ans	4,7%	100,0%
20 à 24 ans	18,4%	100,0%
moins de 20 ans		

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 60 à 64 ans avec 30,52%
- Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 25 à 29 ans avec 100%

## Données absentéisme selon le motif d'abences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	8,9%	57,7%	42,3%	56,3
Pour accidents du travail imputables au service	0,2%	7,7%	7,7%	10,3
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,2%	1,9%	1,9%	30,0
Pour congé de maladie longue durée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,2%	3,8%	1,9%	15,0

## > Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

#### Selon le statut

Fonctionnaires	
Pour maladie ordinaire	1,4 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

## **Contractuels permanents**

Pour maladie ordinaire	1,5 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

## Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

## Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme
Taux d'exposition
Taux de fréquence
57,7%

Gravité 56,3 jours par arrêt

22 agents absents pour maladie ordinaire
 20 fonctionnaires
 2 contractuels permanents

#### Part des agents absents

42,3%

Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

30

1 690

lombre de iours d'absence

Part des agents absents pour maladie ordinaire

#### Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents 40,82% 66,67%

#### Selon le genre

Femmes Hommes **54,55**%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	30,5%
55 à 59 ans	2,0%
50 à 54 ans	11,6%
45 à 49 ans	8,3%
40 à 44 ans	0,4%
35 à 39 ans	0,6%
30 à 34 ans	5,4%
25 à 29 ans	4,7%
20 à 24 ans	<b>18,4</b> %
Moins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 30,5%

 Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

#### Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 7,7%

Gravité 10,3 jours par arrêt

4 agents absents suite à des acccidents (service ou trajet)

4 fonctionnaires

#### Part des agents absents

7,7%

Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

4

41

Nombre de jours d'absence

Part des agents absents pour accident de travail

#### Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents **8,16% 0,00%** 

#### Selon le genre

Femmes Hommes **13,64%** 

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,5%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,5%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 50 à 54 ans, soit 0,5%

## Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

#### Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme Taux d'exposition 0,0%
- > Taux de fréquence 0,0%
- Gravité 0.0
- 0 agent absent

#### Part des agents absents

Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

#### Selon le statut

Fonctionnaires

0,00%

Contractuels permanents

#### Selon le genre

Femmes 0,00%

Hommes 0,00%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Zoom sur les congés maternité et paternité(y compris accueil de l'enfant et

#### Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme 0,2% Taux d'exposition 1,9% > Taux de fréquence 3,8%
- Part des agents absents

0,0%

Nombre de jours d'absence: 30

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors moif syndical ou de

#### Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme 0,0% Taux d'exposition 0,0% > Taux de fréquence 0,0%

#### Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les emploi non permanents

## Chiffres clés (emplois non permanents)

- > Taux d'absentéisme
- > Taux d'exposition 0,0% 0,0%
- > Taux de fréquence
- Gravité
- agent absent

#### Part des agents absents

#### Nombre d'arrêts





Nombre de jours d'absence

#### Part des agents absents

#### Selon le genre

Femmes Hommes 0,00%

#### > Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	
45 à 49 ans	
40 à 44 ans	
35 à 39 ans	
30 à 34 ans	
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	
Moins de 20 ans	

#### Zoom sur la maladie ordinaire

#### Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme 0,0%
 Taux d'exposition 0,0%
 Taux de fréquence 0,0%
 Indice de gravité 0,0

#### Part des agents absents

0,0%

Nombre d'agents absent

Nombre de jours d'absence: 0

#### Zoom sur les accidents de travail

#### Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme 0,0%
 Taux d'exposition 0,0%
 Taux de fréquence 0,0%
 Indice de gravité 0,0

#### Part des agents absents

0,0%

Nombre d'agents absent

Nombre de jours d'absence: 0

#### Précisions méthodologiques

#### Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion

#### > 3 "groupes d'abences" identifiés

1/Absences compressibles

2/Absences médicales

7

3/ Absences globales

Maladie ordinaire et accidents du travail

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons\*

<sup>\*</sup>Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

#### Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
(Nombre de jours calendaires d'absences x 100)	
/	
(Nombre d'agents au 31/12 x 365)	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

#### Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
(Nombre d'agents absents)*100 / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.
Taux de fréquence	Note de lecture
(Nombre d'arrêts x 100) / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent
Gravité	Note de lecture
Nombre de jours calendaires d'absences / Nombre d'arrêts	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

#### Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2024**Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Version 1



## **FOCUS RPS**

#### Pyramide des âges

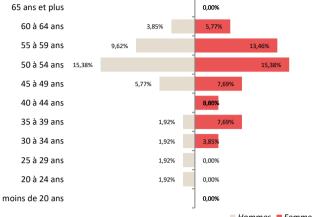
> En moyenne, les agents de la collectivité ont 50

#### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,8
Contractuels sur emploi permanent	35,8
Emplois permanents	49,9

- ▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 51 ans
- > En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 36 ans

#### Pyramide des âges



■ Hommes ■ Femmes

#### **Absences**

#### **Fonctionnaires**

Taux d'abse	entéisme	Taux d'exposition		Taux de fréquence		Indice de gravité	
9,5%		53,1%		69,4%		50,2	

#### Part des agents absents

Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

1 707

Nombre de jours d'absence

#### **Contractuels permanents**

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
7,7%	66,7%	100,0%	28,0

#### Part des agents absents

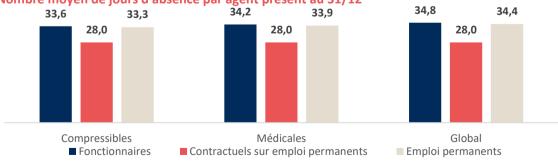
**2**Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

84

Nombre de jours d'absence

### Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



#### 1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

## 3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons\*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné

Administrative

2,8

Femmes
0,9
Hommes
0,8
Fonctionnaires
0,6

6,6

#### **Télétravail**

 La collectivité n'a pas délibéré sur la mise en place du télétravail

#### Mouvements de personnel

Contractuels permanents

## **Evolution des effectifs permanents**

52*	432→	Variation des effectifs	0,0%	3	Taux de rotation	3,8%	52
agents au 31/12/2022							<b>→</b> 31/12/2023
	1	départs '	t I		2	arrivée	s 🔼

- ▶ Le taux de rotation s'élève à 3,8%
- Accidents de travail et maladies professionnelles

## Le taux de fréquence des accidents de travail est de 7,69 pour 100 agents permanents

## Nombre d'arrêts

Accident de service	4,0
Accident de trajet	0,0
Maladies professionnelles	1,0
ATI** au cours de l'année	0.0

<sup>\*\*</sup> Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

# Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

## nts de travail (selon le nb de jours d'arrêt) % sur le total des jours d'arrêt Nb moyen de jours

Adjoints techniques	63,4%	26
Agents de maîtrise	36,6%	15
Adjoints administratifs	0,0%	0

### Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP)	(Mis à jour en 2023)
Existence d'un plan de prévention des RPS	
Existence d'une démarche de prévention c	les TMS
Existence d'une démarche de prévention c	les risques cancérogènes (CMR)
Existence d'un r <b>egistre de santé et de sécur</b>	ité au travail
Adhésion à un contrat d'assurance pour la	gestion du risque maladie

#### Dépenses, Formations liées à la prévention

## Nombre de jours de formation

#### **Prévention**

894 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0€	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0€	0	-
Formation dans le cadre des habilitations	349€	2	175€
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	894€		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	0€		

#### Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

des agents permanents

	Femmes	Hommes
Caégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

#### - Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

0 0

0

0

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie

professionnelle Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail àu à une maladie professionnelle

ī

#### Nombre de signalements

		Emanant o	les usagers	Emanant di	u personnel
	Nombre de signalements	avec arrêt de	sans arrêt de	avec arrêt de	sans arrêt de
	pour 1 000 agents permanents	travail	travail	travail	travail
	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
es	Harcelement moral	0	0	0	0
Femme	Harcelement sexuel	0	0	0	0
æ	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
es	Harcelement moral	0	0	0	0
Hommes	Harcelement sexuel	0	0	0	0
Hor	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

Droits sociaux

#### La collectivité a été concernée par des grèves

#### **Droits syndicaux**

Nombi	e de jours de grève	Heure de décharges d'activité de	services
Sur mot d'ordre national	0	Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Sur mot d'ordre uniquement local	0	Nombre d'heures effectivement utilisées	-
Non précisé, autres	0		

 Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

## Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2024** Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Version 1



## **FOCUS REMUNERATION 2023**

 Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

#### **Budget de fonctionnement**

3 261 963 €

Charges de personnel

1 940 395 €

## Part des charges de personnels

59,5%

5,2%

10yenne de la strate (2022<sub>)</sub>

### Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes
Primes et indemnités versées
Heures supplémentaires et/ou complémentaires
Nouvelle Bonification Indiciaire

1 282 170 €

119 842 € 666 € 9 968 €



- > Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
  - > Votre collectivité a rémunéré 48 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

# , **Rémunérations** (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut	
Fonctionnaires	26 109 €
Contractuels permanents	23 318 €
Moyenne selon la catégorie	
Catégorie A	49 074 €
Catégorie B	S
Catégorie C	24 075 €
Moyenne selon le genre	
Hommes	26 358 €
Femmes	25 513 €

	P /	.1	J. O ETDD
s : secret statistique	applique en	aessous	de Z ETPR

La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 26 109 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 24 075 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 25 513 €
- La rémunération moyenne annuelle brute est de 25 897 €

#### Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

25 897 €

Catégorie A +16,2%

Catégorie B -

Moyenne globale

Catégorie C -2,8%

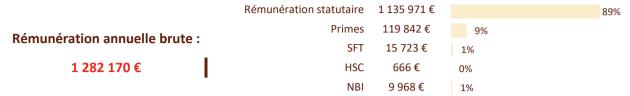
L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

#### Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie

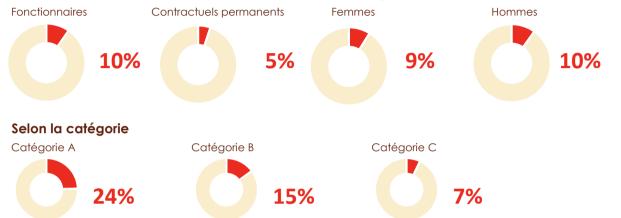


## , **Primes** (Emplois permanents)

## Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents



## Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



## Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		
Filières	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	S	S	S	-	26 348 €	24 193 €	
Animation	-	-	=	=	S	S	
Culturelle	-	-	-	-	-	S	
Incendie secours	-	-	-	-	-	-	
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-	
Médico-technique	-	-	-	-	-	-	
Police municipale	-	-	-	-	-	S	
Sociale	-	-	-	-	S	-	
Sportive	-	-	-	-	-	-	
Technique	-	S	-	-	21 812 €	24 346 €	
Moyenne toute filière	S	46 098 €	S	-	24 433 €	23 777 €	
	Catég	orie A	Catég	orie B	Catég	orie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Part des primes	23,6%	25,0%	14,9%	0,0%	7,0%	7,1%	
Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires							
	Nb h.			Nb h.			
Administrative	2,82	Fem	nmes	0,9			

Hommes

0,8

## Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

		Fonctionnaires						
		Femmes			Hommes			
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
Administrative	13 005 €	5 229 €	2 708 €			3 013 €		
Animation			895 €			2 852 €		
Culturelle						559€		
Sociale			1 204 €					
Technique			998 €	19 025 €		1 977 €		

		Contractuels sur emploi permanent							
		Femmes			Hommes				
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C			
Administrative				3 994 €		269 €			
Animation									
Culturelle									
Sociale									
Technique									

## Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

	IFSE			CIA								
	Fonctionnaires Contractuels		Fonctionnaires			Contractuels		S				
<b>Filières</b>	Α	В	С	Α	В	C	A	В	С	A	В	C
Administrative			-304 €									
Animation			-1 957 €									
Technique			-979 €									

#### Réalisation -

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : juillet 2024

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

## **FOCUS RASSCT 2023**

Les accidents de service (Emplois permanents)

## Nombre d'accidents

Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	1	1	25%	> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes 25,0%
Culturelle	0	0	0		Hommes 75,0%
Incendie secours	0	0	0		
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	0	0		Cat A 25,0%
Sportive	0	0	0		Cat B 0,0%
Technique	3	0	3	75%	Cat C 75,0%
Ensemble	3	1	4		

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,2%	7,7%	7,7%	10,3

Les accidents de trajet (Emplois permanents)

## Nombre d'accidents

Part sans arrêt de travail

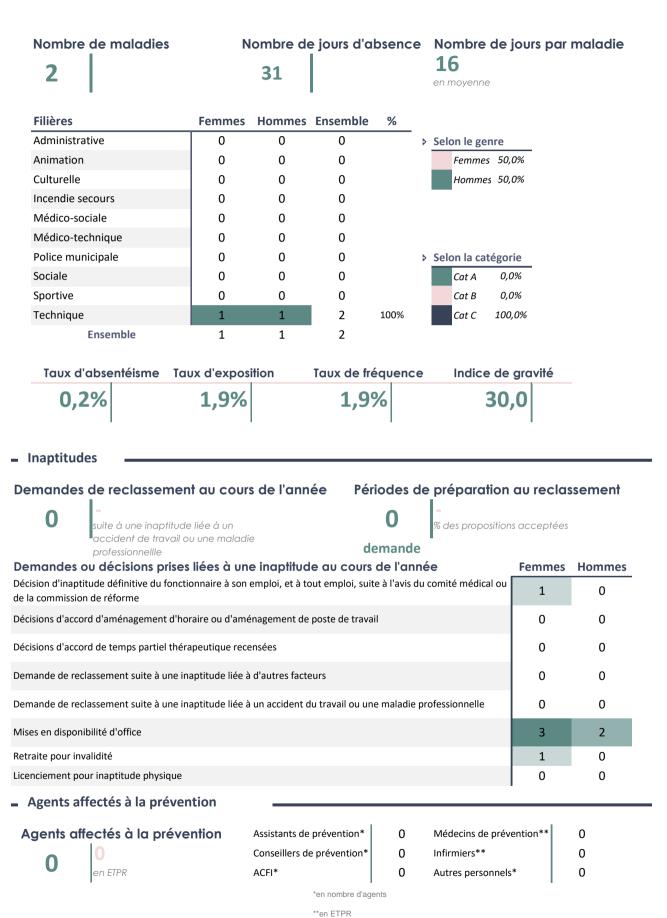
Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	0	0		> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes -
Culturelle	0	0	0		Hommes -
Incendie secours	0	0	0		_
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	0	0		Cat A -
Sportive	0	0	0		Cat B -
Technique	0	0	0		Cat C -
Ensemble	. 0	0	0		

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,0%	0,0%	0,0%	0,0

#### Les maladies professionnelles



## Actions liées à la prévention

## Nombre de jours de formation

2

1 243 € Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0€	0	-
Formation dans le cadre des habilitations	349€	2	175€
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	894€		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	0€		

## ■ Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP)	(Mis à jour en 2023)	$\checkmark$
Existence d'un plan de prévention des <b>risques</b>	psychosociaux	x
Existence d'une démarche de prévention des	TMS	X
Existence d'une démarche de prévention des	risques cancérogènes (CMR)	X
Existence d'un r <b>egistre de santé et de sécurité</b> d	au travail	$\checkmark$
Adhésion à un <b>contrat d'assurance pour la ges</b>	stion du risque maladie	$\checkmark$

#### Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

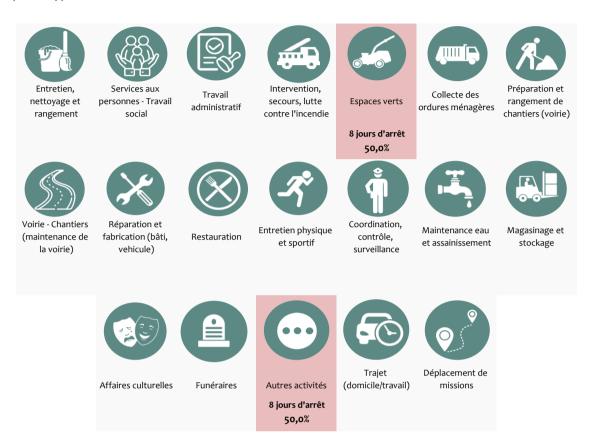
3

Nombre de réunions du FSSSCT

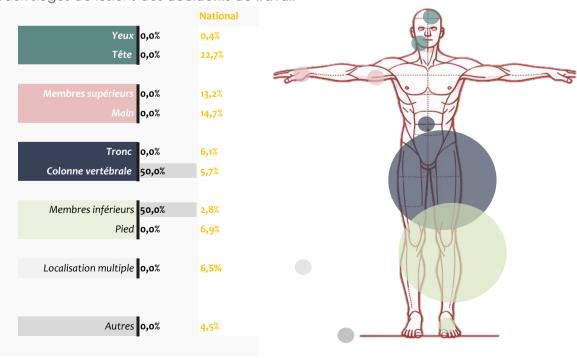
0

Nb de jours cumulés d'activité des représentants Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

## Principaux types d'activités\* exercées lors de l'accident de travail



#### Principaux sièges de lésions des accidents de travail



Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres inférieurs représentants 50% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

#### Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail



Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (50% des jours d'arrêts)

#### Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



 La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (100% des jours d'arrêts)

#### Les maladies professionnelles

#### Principaux types d'activités\* liées aux maladies professionnelles



nettoyage et rangement



personnes - Travail social



administratif



Intervention. secours, lutte contre l'incendie



Espaces verts



Collecte des ordures ménagères chantiers (voirie)



Préparation et rangement de



Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)



Réparation et fabrication (bâti, vehicule)



Restauration



Entretien physique et sportif



contrôle, surveillance



Maintenance eau et assainissement



Magasinage et stockage



Affaires culturelles



Funéraires



Autres activités



Traiet (domicile/travail)



Déplacement de missions

Principaux types de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année





Affections

professionnelles

consécutives à

l'inhalation de

poussières

d'amiante





66

Rhinite et asthmes professionnels



Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)



Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques



provoguées par les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets



Affections les vibrations et



57B

Coude



Epaule

Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations



Affections dues au plomb et à ses composés



Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels



Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux



Cancer bronchopulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante



Poignet - Main et doigt



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle

## **Documents et démarches de prévention** complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	X
Existence d'un diagnostic RPS	X
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	x
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	x
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	x
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	x
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	x
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	x
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	x

## Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : juillet 2024 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Version 1